



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 mars 2006

**Centre Equestre : Délégation de Service Public - Décision de  
principe**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006**

DELIBERATION D20060056

**Sports**

**Centre Equestre : Délégation de Service Public - Décision de  
principe**

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La gestion du centre équestre municipal de la ville de Niort a toujours été confiée au secteur associatif.

Niort – ville du sport pour tous et de tous les sports – a introduit les pratiques équestres dans son panel d'activités à développer. Elle entend continuer son effort eu égard à la médiation que peut générer le cheval dans l'éducation des enfants. Par ailleurs, l'animation engendrée par les activités hippiques – avec les synergies provoquées par la proximité de l'hippodrome puis par l'émergence du Pôle sport – concourent à l'animation et à la notoriété de la Ville de Niort. Le centre équestre est donc bien un lieu de détente et de loisirs, disposant de relations privilégiées avec la nature, qui participe ainsi à l'équilibre et à la santé des citoyens.

Compte tenu de la nature de l'activité, et pour faire suite aux remarques de la Préfecture des Deux-Sèvres, il est nécessaire d'engager une procédure de délégation de service public pour choisir le gestionnaire de cet équipement.

Les services à assurer exigent :

- La gestion du site, incluant la prise en charge des activités ci-après :
  - pensionnat de chevaux,
  - initiation aux activités équestres,
  - animations équestres et notamment l'organisation de manifestations.
- L'animation de certaines activités à la demande de la Ville de Niort.

Les infrastructures municipales du centre équestre seront complétées par les moyens propres du délégataire, en fonction des besoins.

La note jointe précise les grandes lignes de cette opération.

Le comité technique paritaire a été consulté le 2 mars 2006. La Commission Communale de Services Publics Locaux s'est prononcée sur le sujet lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2006.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la gestion et l'animation du centre équestre municipal, il est nécessaire de constituer une commission composée de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus au sein de l'assemblée municipale.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 17 mars 2006 à 17 heures à la Direction du Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation de service public et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation de l'exploitant et engager pour cela les mesures de publicités nécessaires au recensement des candidats ;

- fixer la durée du contrat de délégation de service public à 4 ans ;

- approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'animation du centre équestre municipal.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Françoise BILLY**

[Ordre du jour](#)